

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

**IMPORTANT !**

Avant de compléter le formulaire, enregistrez-le sur votre bureau et remplissez le nouveau fichier enregistré.

- Une demande incomplète pourrait retarder le délai de délivrance du permis de construction.
- Si une enseigne est prévue, elle doit avoir fait l'objet d'un certificat d'autorisation avant son installation.
- Tout usage institutionnel, commercial ou industriel doit faire l'objet d'un certificat d'autorisation avant le début des opérations.

■ **EMPLACEMENT DU PROJET**

Numéro civique : Rue :  
Ville : Code postal :  
Numéro de lot :

■ **IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

Prénom : Nom :  
Numéro civique : Rue :  
Ville : Code postal :  
Téléphone : Courriel :  
Êtes-vous propriétaire ? Oui Non

■ **IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE (à remplir si différent du demandeur)**

Prénom : Nom :  
Numéro civique : Rue :  
Ville : Code postal :  
Téléphone : Courriel :  
Êtes-vous propriétaire ? Oui Non

■ **IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR**

Le demandeur effectuera les travaux lui-même.

Sinon, veuillez fournir les coordonnées de l'exécutant des travaux :

Nom du responsable : Téléphone :  
Nom de la compagnie : Numéro RBQ :  
Numéro civique : Rue :  
Ville : Code postal :



■ DÉTAILS DES TRAVAUX

Date de début prévue : JJ MM AAAA Date de fin prévue : JJ MM AAAA

Valeur totale du projet (\$) (obligatoire) :

■ SECTEUR SOUMIS À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Veillez vous renseigner auprès du Service de l'aménagement du territoire pour valider si votre projet doit préalablement faire l'objet d'une procédure relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Numéro(s) de(s) recommandation(s) du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) approuvant le projet :

■ MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

	Type de revêtement	Couleur
Toiture		
Mur avant		
Murs latéraux		
Mur arrière		



## DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

- Procuration du propriétaire (si requise).
- Plan du projet d'implantation réalisé par un arpenteur-géomètre.
- Plan des aménagements paysagers incluant, si requis, la localisation des conteneurs semi-enfouis.
- Plan de l'aire de stationnement incluant la dimension des cases de stationnement et des allées de circulation, la localisation des cases de stationnement réservées aux personnes handicapées, la localisation des aires de chargement et de déchargement et des tabliers de manœuvre.
- Trois plans de construction complets (un original, une copie et une copie PDF) signés et scellés par un architecte ou un technologue membre de leur ordre professionnel respectif. **Veillez transmettre la copie PDF à [permis@ville.mascouche.qc.ca](mailto:permis@ville.mascouche.qc.ca).**
- Plan de génie civil, signé et scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, incluant les plans de drainage du stationnement et les réseaux d'égouts et d'aqueduc ainsi que les diamètres de ces conduites prévues.

### Terrain occupé par une zone potentiellement exposée aux glissements de terrain

- Expertise géotechnique réalisée par un ingénieur (si requise).

### Bâtiment faisant l'objet d'un projet intégré

Veillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire pour connaître la liste des documents supplémentaires exigés dans le cadre d'un projet intégré.

## FACTURATION

### PERMIS

Permis de construction	100 \$ + 3 \$ par tranche de 1 000 \$ de la valeur des travaux
Permis de branchement aux infrastructures	150 \$

### DÉPÔTS

Dépôt pour garantir la transmission du certificat de localisation	750 \$
Dépôt pour garantir la réalisation des travaux relatifs à un PIIA	1 % de la valeur du projet de construction (max. 25 000 \$)
Dépôt pour garantir la réalisation des aménagements paysagers	1 % de la valeur du projet de construction (max. 25 000 \$)

Aucune taxe applicable.



■ SIGNATURE

- Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts.
- Je m'engage à récupérer tous les matériaux secs non utilisés pour mon projet de construction en vertu de l'article 15 du Règlement sur les permis et les certificats (R -1090).

Date :

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

JJ MM AAAA

IMPRIMER LE FORMULAIRE

SAUVEGARDER UNE COPIE

**CONSIGNES AU DEMANDEUR**

1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Réunissez les documents requis.
3. Déposez votre demande au comptoir des permis de l'hôtel de ville (3034, chemin Sainte-Marie), du lundi au vendredi, de 8 h 15 à midi et de 13 h 15 à 16 h 30.

**NOTES**

La Ville de Mascouche se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre projet.

Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis.

Des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non valide.

Le fait de déposer une demande de permis ne constitue en aucun temps une autorisation à aller de l'avant avec votre projet.

Les coûts du permis peuvent varier en fonction de votre demande. Ils vous seront confirmés au moment d'acquitter les frais au comptoir des permis.

**COORDONNÉES**

Service de l'aménagement du territoire

[permis@ville.mascouche.qc.ca](mailto:permis@ville.mascouche.qc.ca)

450 474-4133, poste 1000

